

Date de convocation
29 juin 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 28
Présents : 19
Procurations : 8
Absent : 1
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René AZEMA, Maire

PRESENTS : AZEMA René, MASSACRIER Joël, TENSA Danielle, CASTRO Patrick, ZAMPESE Joséphine, GACH Gabriel, BERARD Mathieu, BORDENAVE Martine, TERRIER Marie, PONTHEIU Philippe, PRADERE Nathalie, ROBIN Philippe, ELIAS Manuel, BOUSSAHABA Mohamed, DELAVEAU-HAMANN Martine, KSOURI Younès, SCAPIN Patrice, CAVALIERI D'ORO Patricia, OLIVEIRA Eric

REPRESENTES :

Monique DUPRAT par Philippe PONTHEIU

Cathy HOAREAU par René AZEMA

Ghislaine GALY par Martine DELAVEAU-HAMANN

Annick MELINAT par Danielle TENSA

Gérard SANS par Mohammed BOUSSAHABA

Pascal TATIBOUET par Joël MASSACRIER

Nadia VOISIN par Marie TERRIER

Didier GALLET par Patrice SCAPIN

EXCUSEE :

Chantal GAVA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joséphine ZAMPESE est désignée secrétaire de séance

N°6-7/2022 Tarification sociale des cantines scolaires

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Depuis l'année scolaire 2019-2020 nous proposons une tarification à 1 € pour toutes les familles ayant un Quotient familial entre 0 et 1000. Afin de permettre la mise en place de cette tarification nous recevions une bonification de la DRASP de 3 € par repas éligible à la tarification sociale des cantines (repas à 1 €)

Le nombre de repas ayant bénéficiés de cette tarification pour l'année 2021 est de 59 576 sur 143 062 repas au total, soit environ 41.6%. La prestation perçue s'élève quant à elle, toujours pour l'année 2021, à 178 728 €, prestation que nous perdons du fait de notre passage à plus de 10 000 habitants (DGF).

Nous devons également noter une hausse du coût des matières premières qui se traduit par une hausse nationale des tarifications cantine, allant de 5 à 10%. Les tarifs de la restauration scolaire sur la commune d'Auterive n'ont quant à eux pas été augmentés depuis l'année 2012.

Afin de limiter les surcoûts liés à l'inflation, à la perte de la subvention de la DRASP une modification de la tarification de la restauration scolaire doit être envisagée.

Cette réévaluation ne nous permettra cependant pas d'absorber la totalité des pertes. En effet, pour absorber la perte de la subvention DRASP, il faudrait augmenter chaque repas de 1€25, soit plus de 125% pour la première tranche I plus basses et près de 30% pour les tranches les plus hautes.

Une proposition de réajustement vous est proposée en maintenant pour la première tranche et en réajustant de façon la plus progressive 0,50 € supplémentaire à chaque tranche. La proposition est présentée ci-dessous :

QF	PRIX DU REPAS	
	Maternelle	Elémentaire
Tarifs		
QF 0-500	1,00 €	1,00 €
QF 501-700	1,30 €	1,50 €
QF 701-850	1,80 €	2,00 €
QF 851-1000	2,30 €	2,50 €
QF 1001-1300	2,80 €	3,00 €
QF 1301-1500	3,30 €	3,50 €
QF 1501-1650	3,80 €	4,00 €
QF 1651 et +	4,30 €	4,50 €
Deuxième enfant POUR TOUTES LES TRANCHES	-0,20 €	

KIT PANIER		0,60 €	
HORS COMMUNE	Maternelle	4,30 €	SAUF ULIS
	Primaire	4,50 €	
	Deuxième enfant	-0,20 €	
ADULTES		5,50 €	
Agents commune et CCBA		5,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré,
le Conseil Municipal

***APPROUVE** la tarification sociale des cantines scolaires

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mrs GALLET, SCAPIN, OLIVEIRA et Mme CAVALIERI D'ORO)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Le Maire
René AZEMA

